

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1358317

Dénomination : 2AM MENUISERIES
n° de gestion : 2010B03025
n° d'identification : 524 765 021
n° de dépôt : A2010/012649
Date du dépôt : 09/09/2010
Pièce : décision de l'associé unique du
08/09/2010

2AM MENUISERIES

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 4 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

31130 BALMA

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix,

et le huit septembre,

ANNE-MARIE LEONCE ELISABETH MENARD associée unique de la société 2AM MENUISERIES, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Elle précise l'objet des présentes décisions :

- Rectificatif de l'adresse du siège social,
- Modification corrélative de l'article concerné dans les statuts,

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

A la suite d'une erreur concernant le siège social, il fallait lire, 4 avenue Georges Clemenceau 31130 BALMA et non le 4 rue Georges Clemenceau 31130 BALMA.

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - Siège social"

"Le siège social est fixé à 4, avenue Georges Clemenceau 31130 BALMA."

Le reste de l'article est sans changement.

TROISIÈME DECISION

Compte tenu de cette rectification, l'associée unique décide la refonte desdits statuts qui ne contient aucune modification autre que les décisions qui ont été prises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique

